

IDENTIFICATION DES RISQUES

Mai 2017

document réalisé par l'observatoire régional DT-DICT Alsace

- L'identification des risques réalisée lors de la préparation de chantier (précision cartographique, investigations complémentaires, ...) permet de déterminer les mesures de prévention.

- Les conséquences d'un accident sont de plusieurs ordres :
 - . humaines,
 - . économiques,
 - . juridiques.

Les conséquences humaines

Physiques

Brûlures, traumatismes et polytraumatismes, électrisations, électrocutions, asphyxies...

Psychologiques

Isolement, anxiété, nervosité, insomnies,



Pouvant conduire à des situations d'handicaps parfois lourds, sans en exclure des issues fatales pour les salariés, les riverains ou les passants (explosions, incendies, effondrements...)

Les conséquences économiques

Pour l'endommageur :

Interruption de chantier

Frais de remise en état et de réparation

Pour l'exploitant de réseau

Pertes liées à l'interruption de fourniture (interruption de service)

Perte de matière première

Pour le ou les clients

Perte de production

Interruption de service (Services de secours, hôpitaux)

Chômage technique





Les conséquences juridiques

Elles peuvent être de deux types :

- Pénales et/ou civiles
- Administratives